

méthodiquement et tenu à jour, devrait être facilement accessible au ministre. Autrement je ne sais comment un tel organisme pourra subsister si le ministre ignore où vont les fonds, à qui ils sont versés et pour quel motif ils le sont. Ces renseignements doivent être fréquemment soumis au ministre, car il s'agit ici d'une dépense qui représentera probablement une très forte somme.

Le ministre voudra bien, au cours de ses remarques, nous dire si l'opposition du Congrès des Etats-Unis au paiement d'autres subventions influera de quelque façon sur la ligne de conduite du Canada. Il voudra bien nous dire aussi quel effet cette décision du Congrès des Etats-Unis pourra avoir sur le plafond des prix au Canada. En effet, il est à prévoir que, si les Etats-Unis adoptent cette ligne de conduite, ils éprouveront des difficultés à maintenir le plafond des prix et nous aurons beaucoup de peine à le maintenir au Canada. Nous sommes déjà en butte à d'énormes difficultés au sujet de certaines denrées dans ma propre province. Je n'ai qu'à mentionner les difficultés que nous occasionne le bois à pulpe qui, dans ma région et dans le Canada en général, est soumis à un plafond tandis qu'il ne l'est pas aux Etats-Unis. L'administration actuelle s'est engagée à fournir une certaine portion du contingent promis, que les moulins canadiens reçoivent ou non le bois du cultivateur. Je ne m'en prends pas à la promesse qu'a faite aux moulins américains le ministre des Munitions et approvisionnements; je dirai cependant en passant que les moulins du Canada, qui comptaient dans une certaine mesure sur le bois à pulpe coupé sur les lots des colons, sont tout simplement dans une mauvaise posture. Je regrette que le ministre du Transport soit absent ce soir, car il est au fait des difficultés qu'on éprouve à cet égard dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Il existe dans sa circonscription un vaste moulin qui devra vraisemblablement fermer ses portes à cause de l'état de choses dont j'ai parlé, c'est-à-dire à cause du plafond de \$12.25 ou de tel ou tel autre montant, alors que, dans une région située au delà d'une ligne imaginaire et d'où les expéditions par chemin de fer ou par routes peuvent se faire facilement jusque chez nous, il n'y a pas de plafond du tout. L'écart, me dit-on, peut aller jusqu'à \$6 la corde, de sorte qu'il y a lieu d'examiner cette promesse de l'administration comportant l'envoi d'un contingent très appréciable, puisqu'il se chiffre par au moins 550 mille cordes, du Nouveau-Brunswick aux moulins du Maine, au cours de la saison actuelle, à un moment où il y a une grande pénurie de main-d'œuvre et où il est absolument impossible de trouver les

hommes nécessaires pour les chantiers de bois brut. Le Gouvernement ne porte pas la responsabilité d'un tel état de choses; cette situation résulte de circonstances survenues simultanément dans les deux pays. On ne peut obtenir, pour les fabriques canadiennes du bois à pâte des cultivateurs ou de ceux qui s'adonnent à la coupe du bois sur leurs propriétés et, dans certains cas, sur les concessions forestières de la couronne. On ne saurait s'attendre à ce qu'ils vendent leur bois aux usines canadiennes alors qu'ils peuvent l'écouler aux Etats-Unis en touchant \$6 de plus par corde, plus une prime de 10 p. 100 sur le prix de \$18 la corde. Il se peut que le 10 p. 100 soit compris dans les \$18; ces chiffres sont estimatifs, mais ils expliquent clairement la situation que j'essaie d'exposer au ministre. Voilà une situation qui se développe au Canada, qui rend très difficile la mise en exploitation de nos industries et qui nous met dans l'impossibilité quasi absolue de répondre aux besoins de notre population.

J'ai une autre remarque à formuler. Je n'ai jamais critiqué le but de la politique du plafond des prix, car je me rends compte de la logique des objectifs que le ministre a en vue, j'ai été tenté parfois de formuler des critiques à cet égard, mais le bon sens me disait que mon but était louable, j'ai cherché à me représenter dès le début les difficultés auxquelles auront à faire face nos propres producteurs. Ce sont ces gens qui auront à souffrir de cet état de choses. Il n'est pas naturel de s'attendre à ce que les producteurs de bois à pâte du Nouveau-Brunswick—exception faite de ceux qui possèdent de grandes concessions forestières et leur propre usine et qui peuvent difficilement se procurer de la main-d'œuvre—vendent leur bois aux usines canadiennes alors que l'état de choses actuel leur permet d'exporter leur bois aux Etats-Unis et qu'ils doivent l'exporter, étant donné que cette classe de bois figure sur la liste des priorités.

Je me demande ce que le ministre se propose de faire à ce sujet, mais je tiens à lui dire qu'une des grandes usines du Nouveau-Brunswick devra probablement fermer ses portes. Les directeurs de cette usine font leur possible pour tenir le coup. Il a été proposé que cet établissement, qui produit disons 60 millions de pieds de planche d'épinette et de sapin, prenne ce bois et l'envoie à l'usine de pâte de bois. Mais le gouvernement de la Colombie-Britannique réclame du bois de charpente et, si l'on retire du marché 60 millions de pieds de bon bois de charpente, l'on crée une situation intolérable pour le commerce des bois de charpente dans l'est du pays. Telle est la situation, et je prie le ministre de l'étu-